

ANNEXE A

Il est fait savoir par la présente que je _____ en contrepartie pour _____ à _____ (ou selon le cas) par La Compagnie Burlington Northern (Manitoba) Limitée, dont j'atteste le reçu par la présente, cède, vends, transfère, pour toujours, à la Compagnie nommée ci-dessus et à ses ayants droit toute la parcelle de terrain située (décrire le bien fonds), celle-ci ayant été choisie par la Compagnie nommée ci-dessus aux fins du chemin de fer pour être détenue, ainsi que ses dépendances, par elle, ses successeurs et ayants droit.

En foi de quoi, j'appose ma signature et mon sceau (ou nos signatures et nos sceaux) le _____ (date).

Signé et scellé
en présence de

Sceau.

L.M. 1991-92, c. 41, art. 37.

ANNEXE B

(Tant) \$ l'action. Total du capital-actions : (tant) \$

La Compagnie Burlington Northern (Manitoba) Limitée.
de _____ est le détenteur de _____ actions entièrement libérées du capital-actions de la Compagnie qui ne peuvent donner lieu à des appels de versements et qui ont été (ou sont maintenant, selon le cas) émises en premier lieu à _____ en vertu de la loi figurant au chapitre _____ du livre intitulé « *The Statutes of Manitoba*, 3 Edward VII » avec la sanction des actionnaires de la Compagnie donnée à l'assemblée générale tenue le (date).

NOTE : La présente loi remplace le c. 59 des « S.M. 1903 ».